

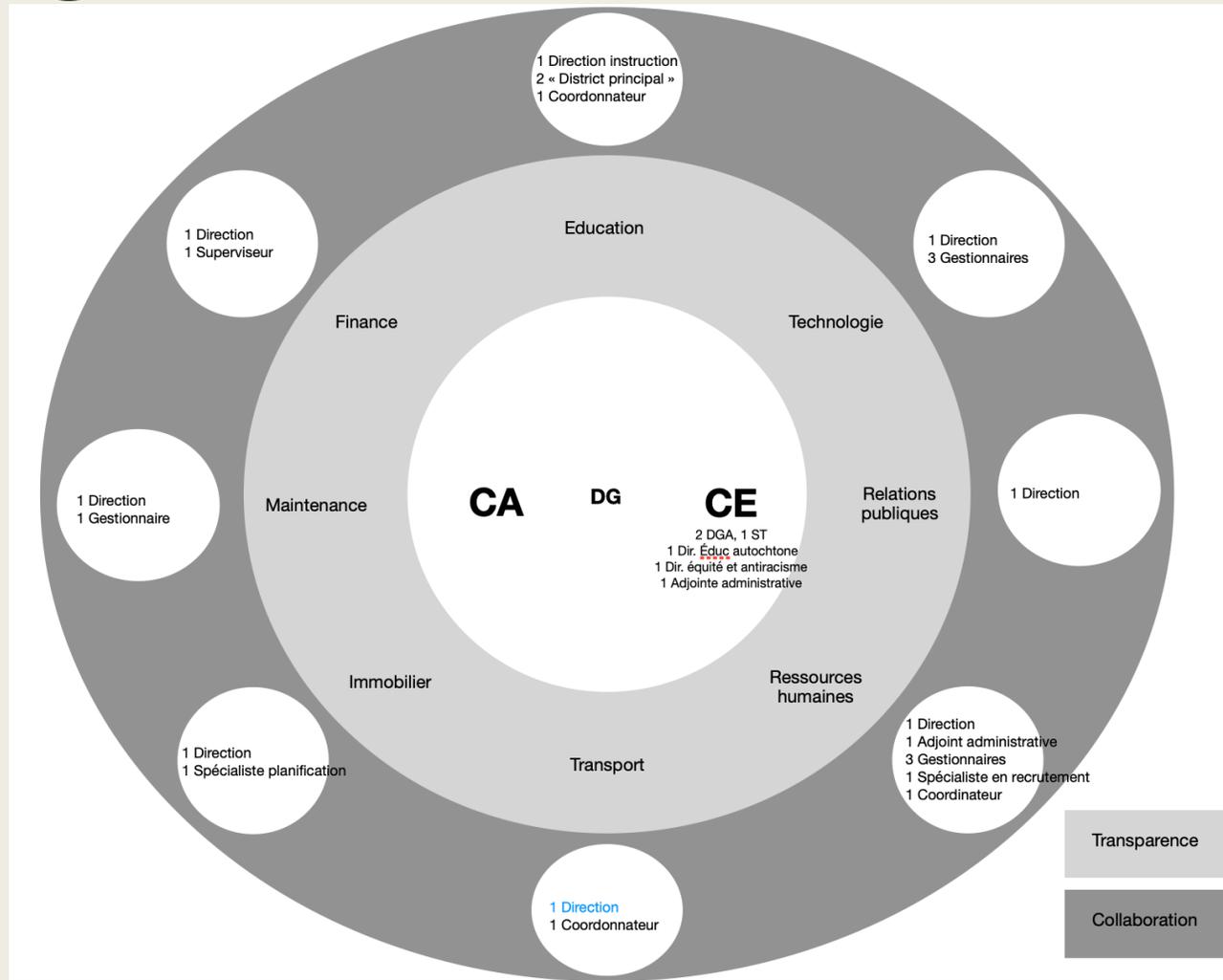
BUREAU CENTRAL

Bertrand Dupain, directeur général par intérim

26 mars 2023, révisé 15 avril 2023



Organigramme



Grands principes d'élaboration

Plusieurs grands principes devaient être développés afin de répondre aux attentes émises par l'ensemble du CSF.

- Collaboration entre le CA et le CE

Comme mentionné plus tôt, ce principe est une volonté du Conseil d'administration et un gage de bon fonctionnement du Conseil scolaire francophone. Il impose une place privilégiée dans la représentation organisationnelle.

- Forme circulaire

Cette forme est d'influence autochtone. Elle utilise également une figure géométrique symbolisant la continuité, l'absence de début et de fin. Elle place la collaboration CA-CE au centre et les divers services, tous, à équidistance.

- L'aire de la figure

L'aire de l'organigramme est occupée par les deux concepts adoptés par le Conseil d'administration à savoir la collaboration et la transparence. Ces deux concepts se matérialiseront par l'émission de rapports, de rencontres régulières, de planification de la part de l'ensemble des éléments du système qui lui permettront l'imputabilité, mais aussi la cohérence indispensable à toute structure d'une organisation publique.

➤ Le Conseil exécutif (CE)

Le CE est de composition réduite. Il regroupe la direction générale et le secrétaire-trésorier, positions énoncées dans la Loi scolaire, les directions générales adjointes et une adjointe administrative s'ajoutent. Parce que le CSF encourage le processus de Réconciliation ainsi que l'équité et l'antiracisme sous toutes ces formes, les présences d'une direction à l'éducation autochtone et Réconciliation et d'une direction à l'équité et à l'antiracisme sont essentielles. Elles veilleront à ce que chaque décision du bureau central soit empreinte des qualités qu'elles représentent.

➤ Les services

Le bureau central du CSF compte 8 grands départements (Instruction, finances, immobilier, maintenance opérationnelle, relations publiques, ressources humaines, technologie et transport*). Tous sont sous la supervision directe des directions générales adjointes (4) et du secrétaire-trésorier (4) qui émettent des rapports réguliers lors des rencontres du CE. Chaque département est dirigé par une direction de service et pour certains également par des directions adjointes de service (ou l'équivalent). Toutes forment avec les membres du CE le personnel-cadre du CSF.

* = nouveau département (voir recommandation 1)

➤ Taille du bureau central

Pour différentes raisons, dont des raisons budgétaires, le nombre de personnels-cadres a été limité. L'efficacité, la qualité des projets, la cohérence ont été favorisées. Une diminution et des changements de statuts d'environ 10 positions sont envisagés. Ils ne touchent aucunement les membres du personnel de soutien du bureau central. Les réductions budgétaires réalisées sont réinvesties directement au sein des écoles (counseling, orthopédagogie, ELA, ambassadeurs culturels, commis de bibliothèque...). Toutefois, le nouveau système organisationnel est ouvert. Il permettra l'octroi de nouvelles positions sans réaménagement profond de l'organigramme et selon les besoins du CSF.

➤ Relations avec les écoles

Le bureau central est au service des écoles. Celles-ci, par l'intermédiaire de leur équipe de direction, peuvent contacter directement les responsables de chaque département de service. Un système de requête sélectif sera généralisé. Il permettra des réponses rapides et efficaces. Les membres de la haute direction sont néanmoins toujours joignables. Les autres membres des communautés-écoles peuvent également contacter le bureau central. Toutefois, des processus de communication clairs et cohérents seront toujours rappelés et favorisés.